

Legg Mason Brandywine Global Fixed Income Fund Actions de cap. Catégorie A (H) (EUR)

Détails du compartiment

Objectif d'investissement:

Le compartiment cherche à maximiser le rendement total procuré par le revenu et l'appréciation du capital en investissant au moins les deux tiers sa valeur nette d'inventaire en titres de créance de qualité investissement libellés dans les devises des pays développés à travers le monde ou d'émetteurs établis principalement dans ces pays. Le gestionnaire concentrera les investissements sur les marchés sous-évalués les plus prometteurs dans un scénario de contraction des taux d'intérêt et de retour à des taux réels moins élevés au fil du temps.

La valeur des investissements et les revenus qui en découlent peuvent évoluer à la baisse comme à la hausse et vous pourriez ne pas récupérer le montant initialement investi.

Date de création du compartiment:

01.10.2003

Date de lancement de la performance:

19.02.2013

ISIN/SEDOL:

IE00B7Z25N71 / B7Z25N7

Frais

Investissement minimal initial	1.000 EUR
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	aucun
Frais courants	1,36%
Commission de performance	aucun

Profil de risque et de rendement*

Risque plus faible
Rendement potentiellement plus faible

Risque plus élevé
Rendement potentiellement plus élevé



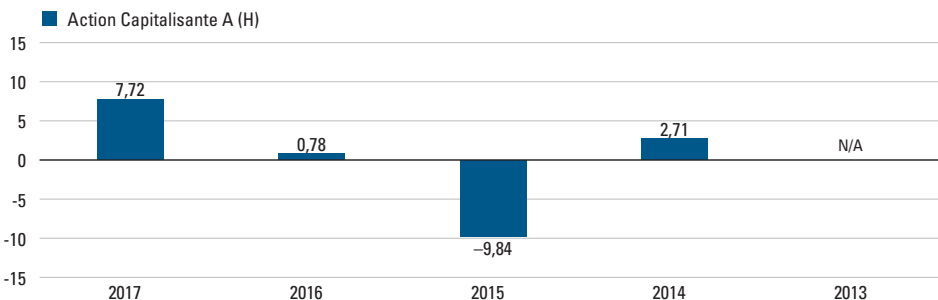
Statistiques du portefeuille

Actif net total (m)	€1.240,06
Valeur Liquidative (VL) fin de mois	€92,88
Nombre de lignes	37
Pourcentage des dix principales positions	59,06

Indicateurs de risque (moyenne pondérée)*

Vie	6,51 Ans
Duration Effective	3,11 Ans
Qualité du Crédit	AA-

Performance par année civile (%)



Performance du Compartiment (%)

	Année en cours	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	Depuis le lancement
Action capitalisante A H (EUR)	-3,34	1,03	-4,03	-5,48	-0,05	-0,57	-1,35
Performance sur 12 mois à la fin du mois en cours	01.08.2017 31.07.2018	01.08.2016 31.07.2017	01.08.2015 31.07.2016	01.08.2014 31.07.2015	01.08.2013 31.07.2014		
Action Capitalisante A (H)	-5,48	1,99	3,57	-7,52	5,29		

Source des données de performance: Legg Mason. La performance est calculée sur la base de la variation de la VNI. Les calculs de performance comprennent le revenu brut réinvesti sans commission de vente initiale mais tiennent compte des commissions de gestion annuelle. Les droits d'entrée, les taxes et les autres frais appliqués localement n'ont pas été déduits. **Les rendements passés ne constituent pas une indication fiable des performances futures et les rendements passés peuvent être trompeurs.** La valeur et le revenu dégagés par les investissements sont susceptibles d'évoluer à la baisse comme à la hausse. Les performances de l'année en cours, 1 mois, 3 mois et 1 an ne sont pas annualisées mais cumulées. Pour les périodes supérieures à un an (3 ans, 5 ans et depuis lancement) il s'agit de performances actuarielles.

Fiscalité : Les dividendes distribués par la société aux investisseurs individuels résidant fiscalement en Belgique sont assujettis à la retenue à la source belge de 30 % au cas où ces dividendes sont distribués par le biais d'un intermédiaire financier établi en Belgique. Si ces dividendes sont reçus par ces personnes par un autre biais que celui d'un intermédiaire financier établi en Belgique, elles seront tenues de déclarer le montant des dividendes reçus dans leur déclaration d'impôt et ce montant sera taxé à un taux de 30 %. En cas de rachat ou de vente des actions d'un compartiment investissant, directement ou indirectement, plus de 10 % de ses actifs en titres de créance (dans la mesure où certaines conditions supplémentaires sont respectées), la composante intérêt de ce rachat ou de cette vente est assujettie à une imposition de 30 % en Belgique.

Allocation par pays (%)

Etats-Unis	41,07	Royaume-Uni	5,56
Mexique	14,08	Afrique du Sud	5,30
Supranational	8,92	Malaysia	4,08
Pologne	5,99	Brésil	3,83
Australie	5,70	Autres, y compris liquidités et quasi-liquidités	5,47

Exposition par devises (% du portefeuille par valeur de marché)

Peso Mexicain	14,08	Yen japonais	7,18
Swedish Krona	12,01	Malaysian Ringgit	6,53
Livre sterling britannique	9,97	Zloty polonais	5,99
Dollars US	8,49	Couronne norvégienne	5,78
Dollar australien	8,30	Autres	21,67

Répartition sectorielle (%)

Emprunt garanti par l'Etat	85,93	Contrats de change à terme	-1,10
Supranational	8,92	Liquidités	1,90
Agences gouvernementales régionales	2,92		
Obligations de gouvernements et d'instances gouvernementales	1,43		

* Se référer à la Section Définition en page 2

Les pourcentages reposent sur le portefeuille total à la date indiquée et peuvent fluctuer dans le temps. Les ventilations par positions et allocations ne sont fournies qu'à titre d'information et ne doivent pas être considérées comme une recommandation d'achat ou de vente des titres mentionnés ou des titres du secteur présenté.

Legg Mason Bandywine Global Fixed Income Fund Actions de cap. Catégorie A (H) (EUR)

Risque de crédit (%)	
AAA	53,41
AA	8,59
A	22,22
BBB	4,41
BB	9,49
Liquidités	1,88

Risques d’investissement

Le fonds n’offre aucune garantie ou protection du capital et il est possible que vous ne récupériez pas le montant investi.

Le fonds est exposé aux risques suivants qui sont importants, mais qui peuvent ne pas être adéquatement pris en considération par l’indicateur:

Obligations : Il existe un risque que les émetteurs des obligations détenues par le fonds ne soient pas en mesure de rembourser l’investissement ou de payer les intérêts dus sur celle-ci, ce qui peut entraîner des pertes pour le fonds. Les valeurs des obligations fluctuent en fonction de l’avis du marché concernant le risque ci-dessus et en fonction des variations de taux d’intérêt et d’inflation.

Liquidité : Dans certaines circonstances, la vente des investissements du fonds peut s’avérer difficile en raison d’une faible demande sur les marchés, dans ce cas le fonds peut ne pas être en mesure de minimiser la perte découlant de ces investissements.

Fonds concentré : Le fonds investit dans un nombre moins important d’obligations que d’autres fonds investissant dans des obligations, ce qui signifie que le fonds ne répartit pas le risque d’une manière aussi large que les autres fonds et que, par conséquent, il sera davantage affecté si le rendement d’un investissement est médiocre.

Monnaie du fonds : Les variations des taux de change entre les monnaies des investissements détenus par le fonds et la monnaie de base du fonds peuvent avoir des répercussions négatives sur la valeur d’un investissement et les revenus qu’il fournit.

Taux d’intérêt : Les variations des taux d’intérêt peuvent avoir des répercussions négatives sur la valeur du fonds. Généralement, lorsqu’il y a une hausse des taux d’intérêt, la valeur des obligations baisse.

Produits dérivés : L’utilisation d’instruments dérivés peut avoir pour résultat de plus grandes fluctuations de la valeur du fonds et peut engendrer des pertes égales ou supérieures au montant investi.

Contreparties du fonds : Le fonds peut subir des pertes lorsque les parties avec lesquelles il négocie ne peuvent pas honorer leurs obligations financières.

Activité du fonds : Le fonds est exposé au risque de pertes qui pourraient résulter de processus internes défectueux ou inadéquats, de personnes, de systèmes ou de tiers, tels que les responsables de la garde de ses actifs.

Monnaie de la catégorie couverte : La valeur de votre investissement peut chuter en raison des variations des taux de change entre la monnaie de votre catégorie d’actions et la monnaie de base du fonds. Des efforts seront déployés afin d’essayer de protéger la valeur de votre investissement contre de telles variations, mais il se peut qu’ils ne soient pas fructueux.

Pour plus de précisions sur les risques liés à un investissement dans le fonds, veuillez vous reporter aux sections intitulées « Facteurs de risque » dans le prospectus de base et « Principaux risques » dans le supplément du fonds.

Le rendement en euro peut se voir réduit ou augmenté en fonction des fluctuations du taux de change.

Une position en liquidités temporairement négative peut être imputable à (1) une activité de négoce non réglée (2) des fins autorisées, telles que l’emprunt ou le recours à des dérivés, pour autant que le prospectus l’autorise.

Définitions

Profil de risque et de rendement : Il n’est pas certain que le compartiments demeure dans la catégorie susmentionnée et le classement du compartiments est susceptible d’évoluer dans le temps. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l’indicateur, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiments. La catégorie la plus basse n’est pas synonyme d’investissement sans risque. Le compartiments n’offre aucune garantie ou protection du capital.

Vie: Le nombre moyen d’années pendant lequel chaque composante du principal non remboursé d’une obligation, d’un prêt ou d’un crédit hypothécaire reste impayée. Le calcul de la durée de vie moyenne pondérée fournit un agrégat représentant le nombre d’années qu’il faudra pour rembourser la moitié du principal non soldé d’un portefeuille obligataire.

Duration effective La Duration moyenne est égale à l’échéance moyenne pondérée de tous les flux de trésorerie du portefeuille et donne une indication de la sensibilité des cours des obligations du portefeuille à une variation des taux d’intérêt. Plus la duration est élevée, plus le portefeuille est sensible aux fluctuations des taux. La Duration effective est un calcul appliqué aux obligations avec options incorporées (tous les portefeuilles n’acquiescent pas de telles obligations). Elle prend en considération les variations des flux de trésorerie causées par l’option qu’il y a lieu d’attendre du fait des fluctuations des taux d’intérêt. Si un portefeuille ne détient pas d’obligation avec option incorporée, la Duration effective sera alors égale à la Duration moyenne.

Risque de crédit Les agences de notation statistique reconnues au niveau national (NRSRO) évaluent la probabilité de défaut des émetteurs obligataires s’agissant du coupon d’une obligation et des paiements du principal. La décomposition de la qualité de crédit de Brandywine Global Investment Management attribuée à chaque titre la notation moyenne provenant de trois NRSRO (Standard & Poor’s, Moody’s Investor Services et Fitch Ratings, Ltd). Si seules deux de ces NRSRO attribuent une notation, ce sera la plus faible notation des deux qui sera attribuée. Si seule une de ces NRSRO attribue une notation, ladite notation sera utilisée. Si le titre n’a pas reçu de notation de l’une des trois principales agences de notation, les bons du Trésor américain et les titres obligataires de certains organismes gouvernementaux des États-Unis reçoivent la notation de l’émetteur américain. Les bons de Trésors souverains reçoivent la notation de l’émetteur souverain. Tous les autres titres non notés reçoivent une notation équivalente à celle d’une obligation en souffrance. Les liquidités sont comprises et reçoivent la notation la plus élevée. Plus la note de crédit globale est faible, plus le portefeuille présente de risques. La note de solvabilité est exprimée par des lettres (de la meilleure à la plus piètre qualité) : AAA, AA, A, BBB, BB, B, D.

Informations importantes

Il s’agit d’un compartiment à durée indéterminée de Legg Mason Global Funds plc (« LMGF plc »), une société d’investissement à compartiments multiples et à responsabilité séparée entre les compartiments, constituée pour une durée indéterminée en organisme de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») de droit irlandais et créée sous la forme d’une société anonyme conformément aux Lois sur les Sociétés et à la Réglementation sur les OPCVM d’Irlande. LMGF plc est agréée en Irlande et réglementée par la Banque centrale d’Irlande. Les investisseurs peuvent adresser toute réclamation concernant LMGF (“la Société”) ou le Compartiment, gratuitement, au siège social de la Société : RiversideTwo, Sir John Rogerson’s Quay, Grand Canal Dock, Dublin 2, Irlande. Des informations concernant les procédures de traitement des réclamations de la Société sont fournies gratuitement aux investisseurs, sur demande. Service de Médiation : Les investisseurs belges souhaitant porter plainte doivent envoyer leur demande au « Service de Médiation pour le Consommateur » (adresse : North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 1000 Bruxelles ; téléphone : 02 702 52 20 ; Fax : 02 808 71 29 ; E-mail : contact.mediation.consommateurbel.be; site Internet : <http://mediationconsommateur.be/>).

La valeur des investissements et des revenus en découlant peut enregistrer des mouvements de baisse et de hausse. Tout investissement dans un compartiment comporte des risques d’investissement, y compris la perte éventuelle des sommes investies. La performance passée n’est pas une indication fiable des résultats futurs. Le capital investi dans un compartiment ne devrait jamais représenter une proportion substantielle du portefeuille d’investissement d’un investisseur, et investir dans ce Compartiment pourrait ne pas convenir à tous les types d’investisseurs. Les investisseurs sont invités à prendre connaissance des facteurs de risque spécifiques détaillés dans le Document d’information clé pour l’investisseur (« DICI ») et le prospectus de LMGF plc. Rien ne peut garantir ou assurer que les compartiments réaliseront leurs objectifs d’investissement.

Ce document n’est pas destiné à constituer une analyse complète. Les informations et données présentes dans ce document ont été préparées à partir de sources présumées fiables mais ne sont en aucun cas garanties par toute société de Legg Mason, Inc. ou par l’une de ses sociétés affiliées (collectivement « Legg Mason »). Avant d’investir, les investisseurs sont invités à prendre connaissance de l’intégralité du formulaire de demande de LMGF, du DICI de la catégorie d’actions d’un compartiment et du Prospectus (qui décrit l’objectif d’investissement et les facteurs de risque dans leur intégralité). Ces documents et d’autres documents pertinents peuvent être obtenus gratuitement en français au siège social de LMGF plc sis RiversideTwo, Sir John Rogerson’s Quay, Grand Canal Dock, Dublin 2, Irlande, auprès de l’agent administratif de LMGF plc, BNY Mellon Fund Services (Ireland) Limited, à la même adresse.

Ce document n’est pas destiné à toute personne ou utilisation qui serait contraire aux lois ou réglementations locales. Legg Mason n’est pas responsable et n’assume aucune responsabilité par rapport à la transmission de ce document. Ce document ne constitue ni une offre ni un démarchage sur l’initiative de quiconque, dans tout pays ou territoire dans lequel cette offre ou ce démarchage serait illégal, ou dans lequel la personne formulant cette offre ou accomplissant ce démarchage ne remplirait pas les conditions requises pour ce faire. Émis et approuvé par Legg Mason Investments (Europe) Limited, siège social au 201 Bishopsgate, Londres, EC2M 3AB. Enregistré en Angleterre et au Pays de Galle sous le matricule 1732037. Agréé et réglementé au Royaume-Uni par la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni.

La taxe sur opérations de bourse d’un taux de 1,32 % (avec un maximum de 4.000 EUR par transaction) est due sur les opérations de rachat et de conversion d’actions de capitalisation lorsqu’elles sont réalisées à l’intervention d’un intermédiaire professionnel en Belgique. Les dividendes distribués à des investisseurs personnes physiques résidentes fiscales belges sont soumis à un précompte mobilier belge de 30 % lorsque ceux-ci sont distribués à l’intervention d’un intermédiaire financier établi en Belgique. A défaut, ces investisseurs doivent mentionner le montant des dividendes reçus dans leur déclaration fiscale et sont imposés sur ce montant au taux de 30 %.

La Valeur nette d’inventaire par Action est publiée sur le site Internet suivant : www.beama.be

Investisseurs belges : Le prospectus, le Document d’information clé pour l’investisseur, les statuts de la société, le rapport annuel et le rapport semestriel sont disponibles gratuitement en français, néerlandais et anglais auprès de l’agent payeur en Belgique : JPMorgan Chase Bank, succursale de Bruxelles, Boulevard de Roi Albert II, 1210, Bruxelles, RC Bruxelles 626.253. Veuillez consulter www.beama.be pour prendre connaissance de la Valeur liquidative. Fiscalité : Les dividendes distribués par la société aux investisseurs individuels résident fiscalement en Belgique sont assujettis à la retenue à la source belge de 30 % au cas où ces dividendes sont distribués par le biais d’un intermédiaire financier établi en Belgique. Si ces dividendes sont reçus par ces personnes par un autre biais que celui d’un intermédiaire financier établi en Belgique, elles seront tenues de déclarer le montant des dividendes reçus dans leur déclaration d’impôt et ce montant sera taxé à un taux de 30 %. En cas de rachat ou de vente des actions d’un compartiment investissant, directement ou indirectement, plus de 10 % de ses actifs en titres de créance (dans la mesure où certaines conditions supplémentaires sont respectées), la composante intérêt de ce rachat ou de cette vente est assujettie à une imposition de 30 % en Belgique.